



Compte rendu des concours 2021, Section 17

Les éléments de ce compte rendu reprennent de vastes pans des comptes rendus précédents, qui alors apparaissent en italique.

Table des matières

Les concours CR et DR : dates prévues et adaptation en raison de la pandémie	1
Jury d'admissibilité sur dossier (CRCN, 17/02)	2
Auditions en visioconférence	2
Auditions	3
Lettres de recommandation.....	3
Lettres des laboratoires.....	3
Conseils aux candidats pour le concours CRCN.....	3
Conseils aux candidats pour le concours DR2	4
Conseils aux équipes	4
Concours CRCN (17/02)	5
Concours DR2 (17/01)	6
Résultats des jurys d'admissibilité.....	7
Résultats des jurys d'admission.....	7
Concours CRCN (06/05)	8
Motion de la Section 17 sur l'affichage du classement.....	9

Les concours CR et DR : dates prévues et adaptation en raison de la pandémie

Pour cette année, la Section 17 avait 5 postes de chargés de recherche, au lieu de 6 en 2020 et 8 en 2019, et 5 postes DR2. Un poste de chargé de recherche a été affecté à la Section 06 pour un profil interdisciplinaire correspondant au concours 06/05 ; des éléments sur ce concours sont donnés en fin de compte-rendu.

Les différentes étapes des concours se sont déroulées dans le calendrier initialement prévu, mais la situation pandémique a imposé la visioconférence à toutes les étapes,

- Jury d'admissibilité (JAD) du concours 17/01 (DR2)
Auditions DR2 lundi 22 et mardi 23 mars 2021 ;
Jury d'admissibilité DR2 mercredi 24 mars 2021.
- Jury d'admissibilité du concours 17/02 (CRCN)
Admissibilité sur dossier (JAD) : jeudi 11 et vendredi 12 février 2021 ;
Auditions CR du lundi 8 mars au vendredi 12 mars 2021 ;
Jury d'admissibilité CR : lundi 15 et mardi 16 mars 2021 ;
- Jurys d'admission les 4 juin (CRCN) et 8 juillet (DR2).

Le CNRS avait annoncé que les dates du concours étaient fermement fixées, avec des auditions nécessairement en visioconférence pour les candidats et des modalités de réunion à définir par les jurys (en séance plénière, en grappes ou par visioconférence) et à adapter selon l'évolution de la pandémie.

La Section 17 avait initialement privilégié une solution mixte pour les jurys (en présentiel pour certains et en visioconférence pour d'autres), puis décidé de basculer en visioconférence pour tous vu l'évolution de la pandémie.

Le fait que le calendrier soit fixé avec des auditions à distance dans un environnement contraint par la pandémie a participé au dimensionnement du concours CRCN et a conduit, en accord avec le faible nombre de postes ouverts cette année, à auditionner un nombre de candidats compatibles avec les conditions pratiques du concours. Le JAD a ainsi sélectionné 43 candidats, pour 42 auditions suite à un désistement.

Jury d'admissibilité sur dossier (CRCN, 17/02)

L'analyse du JAD a pour but de sélectionner les dossiers qui, potentiellement, peuvent conduire à un recrutement. Cette analyse repose sur les principaux critères d'analyse publiés par la Section 17 :

- *Autonomie : elle s'acquiert en valorisant l'activité postdoctorale par une production scientifique qui s'affranchit de la tutelle de l'équipe de thèse.*
- *Impact : il se montre par les diverses formes de production scientifique.*
- *Insertion et projet : l'insertion se démontre par un projet cohérent dans le paysage scientifique en général et au sein du laboratoire d'accueil en particulier ; le projet doit présenter la même cohérence et motive le recrutement par de nouvelles et fortes potentialités.*

Un dossier qui montre une faiblesse au regard des critères de qualité de la section (autonomie insuffisamment montrée ; impact insuffisant au regard de l'expérience de recherche ; projet étroit ou, au contraire, d'une ambition sans mesure) ne peut conduire à une audition.

Durant le JAD, seules les qualités d'une candidature sont examinées, en dehors de toute autre considération. Le nombre de candidatures subsistant à l'issue du JAD est donc un bon indicateur de la capacité d'une unité ou d'une thématique à attirer et promouvoir de bons candidats.

Suivant les instructions du CNRS, la Section a nommé un référent parité, dont le rôle est de veiller aux éventuels biais de genre qui, les chiffres du bilan social du CNRS le démontrent, ne doivent pas être négligés. Ces biais de genre sont, comme tous les biais potentiels, amplement discutés par le jury en amont de toute étape de sélection.

Les critères de sélection pour les concours 2022 seront définis par la prochaine Section 17 qui rentre en fonction à l'automne 2021.

Auditions en visioconférence

La pandémie avait imposé des auditions en visioconférence pour le concours 2020 déjà. La Section 17 a repris les modalités assurant les meilleures conditions possibles aux candidats : accueil en salle d'attente de l'outil de visioconférence,

Comme en 2020, les protocoles mis en place pour répondre aux exigences du concours ont assuré son bon déroulement. Les auditions se sont déroulées dans de bonnes conditions pratiques ; sur 91 (42+49) auditions, les rajouts de temps de parole pour pallier un souci pratique momentané se sont limités à 4 min en tout, pour 3 auditions.

Auditions

Comme en 2019 et 2020, les auditions se sont déroulées en jury unique. Vu les conditions des auditions, le jury a encore plus veillé à accueillir et auditionner les candidats dans les meilleures conditions, pour entre autres ne pas rajouter de stress à une audition qui est déjà en soi suffisamment stressante. En accord avec les règles du CNRS, le jury avait pris soin de prendre toutes les mesures permettant de traiter de manière équitable et en temps réel les difficultés techniques inhérentes à la visioconférence

Les auditions en Section 17 se sont très bien passées. Le jury remercie tous les acteurs de ce succès technique.

Lettres de recommandation

Sur recommandation des sections, le CNRS a mis en place un site pour le dépôt des avis de personnalités (c'est ainsi que le CNRS appelle les lettres de recommandation) pour le concours 2017. La Section 17 a poursuivi son action en proposant des pistes d'amélioration. Sans préjuger des recommandations du CNRS pour le concours 2022, nous conseillons aux candidats :

- de limiter les lettres de recommandation à trois,
- de diversifier ces lettres ; une de ces trois lettres devrait concerner l'insertion du candidat dans une unité du CNRS,
- et d'indiquer dans le dossier de candidature les identités des recommandants sollicités.

Lettres des laboratoires

Le guide du candidat aux concours CNRS 2021 mentionnait, entre autres pièces à fournir, "un rapport sur le programme de recherche proposé, en citant uniquement des laboratoires ayant une tutelle CNRS qui peut être accompagné d'une lettre de soutien du directeur du laboratoire concerné". Cette mesure, non discutée ni présentée en amont à la Conférence des Présidents du Comité National (CPCN) et donc aux sections, a éveillé de nombreuses questions de candidats et de directeurs d'unité.

La Section 17 a pris acte des recommandations du CNRS aux candidats et noté que la pratique mise en place depuis longtemps pour les concours permet d'éviter les candidatures sans projet cohérent avec la politique des unités. D'une part nos précédents rapports conseillent aux candidats d'avoir une lettre de recommandation d'un chercheur ou d'une équipe de l'unité visée attestant de l'intérêt du projet de recherche. D'autre part, comme chaque année nous avons sollicité les directrices et directeurs sur les priorités scientifiques des unités. Ces mesures nous ont permis et nous permettent de mener les concours au bénéfice de tous.

Conseils aux candidats pour le concours CRCN

Dans tous les cas, les candidats doivent d'abord respecter les instructions et délais indiqués sur le site officiel de candidature du CNRS :

<http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm>

Les conseils de la Section 17 ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le site du CNRS distingue plusieurs éléments, dont les travaux effectués, le programme de recherche et un CV. Seul le CV détaillé supporte l'empilement chaque année des éléments nouveaux ; c'est un document qui n'a pas besoin d'être rédigé, mais doit présenter les informations sous forme de listes claires et ordonnées. Pour les parties rédigées (travaux

effectués, programme de recherche), la Section 17 conseille un gabarit court pour faciliter le travail de rédaction d'un dossier clair, structuré, priorisé et surtout à jour.

Dans le CV, bien indiquer tout événement ayant interrompu le travail de recherche (congé parental, maladie...), en précisant la durée.

Sinon, ce sont toujours les mêmes éléments génériques qui se dégagent des auditions des candidats qui ont moins convaincu le jury :

- *Apport personnel du candidat pas mis en évidence / apport personnel du candidat exagéré.*
- *Absence de remise en contexte des résultats obtenus.*
- *Insertion dans une unité de recherche pas travaillée ou peu crédible.*

Nous attendons des candidats qu'ils exposent leur activité scientifique personnelle dans leur thématique de recherche, sans confusion avec ce qui se fait par ailleurs dans cette thématique. Nous attirons l'attention des candidats sur le danger des hyperboles dans leurs présentations. Si, par exemple, un article est bien cité, ce n'est pas le chiffre brut de citations qui fait sens : ce sont les raisons objectives de l'intérêt du travail qui nous intéressent, ainsi que le rôle joué par le candidat qui expliquerait un surcroît de citations.

Conseils aux candidats pour le concours DR2

De trop nombreux dossiers oublient de porter positivement une candidature : désordonnés, beaucoup trop longs, non priorisés. Nous conseillons des documents courts et précis pour les dossiers d'activité de recherche et de projets de recherche. Le CV détaillé n'est pas limité en longueur mais gagne à être bien ordonné et présenté.

De nombreuses candidatures sont inadaptées car confondent le concours de recrutement de directeurs de recherche avec la promotion de super chargés de recherche. Une candidature qui n'apparaît pas structurante, que ce soit par une activité de recherche exceptionnelle (et pas simplement bonne), un investissement dans les projets ou les structures de la discipline est hors sujet.

Conseils aux équipes

Un message aux équipes : il apparaît inutile de pousser la candidature d'un jeune collègue (concours CRCN) ou d'un DR2 externe sans lui expliquer ce qu'est le concours CNRS. La prise en compte des éléments sur les sites de la Section et du CNRS <http://www.dgdr.cnrs.fr/drhchercheurs/concoursch/default-fr.htm> ne peut pas nuire.

Certaines équipes ne préparent pas leurs candidats de manière optimale. Un candidat ne peut pas montrer son autonomie s'il reste postdoc sous la coupe de son équipe de thèse et ne publie qu'avec son équipe de thèse. Un candidat ne peut pas montrer sa force d'action si son champ d'activité ou sa visibilité personnelle sont restreints par les projets auxquels il participe. L'insertion d'un candidat n'est pas optimale si elle est présentée uniquement en termes de continuité des projets : un recrutement doit apporter de nouvelles compétences et de nouvelles opportunités de recherche, surtout si le candidat postule dans l'unité où la thèse a été effectuée.

Tableau 1 : répartition thématique des candidats au concours CRCN 17/02, étape du JAD

Concours CR	GRAM	PCMI	PNCG	PNHE	PNP	PNPS	PNST
Dossiers 2019	10	16	76	30	34	25	10
Auditions 2019	1	3	20	6	12	8	3
Dossiers 2020	7	16	71	29	38	18	9

Auditions 2020	2	3	21	3	13	7	5
Dossiers 2021	5	9	63	30	28	21	14
Auditions 2021	1	2	17	5	6	7	5

Concours CRCN (17/02)

On note cette année une légère diminution du nombre de candidatures : 183, contre 189 en 2020, contre 203 en 2019 et 202 en 2018.

Pour ce concours CR :

- sur les 183 candidatures CR, 66 étaient nouvelles en 2021.
- sur les 42 candidats auditionnés, 22 l'avaient déjà été en 2020.

C'était la quatrième année d'un concours CRCN unique après la fusion des grades CR1 et CR2. La moyenne d'âge des candidats est stable à 32.6 ans (31.9 ans pour les candidats auditionnés).

Alors que nous n'avions que 14 candidats à thèse+1 ou +2 en 2019, ils étaient 27 en 2020, 22 cette année.

La moyenne d'âge au recrutement est de 33 ans, contre 30.7 ans en 2019 et 2020, avec des candidats admissibles ayant expérience de recherche après la thèse uniformément distribuée entre de 2 à 7 ans.

La répartition des candidats par thématique (Tableau 1) montre toujours une forte représentation quantitative de la thématique relevant du PNCG avec une forte proportion de candidats étrangers et le poids de nombreux post-docs travaillant sur les grands relevés. On peut aussi noter que tous les candidats auditionnés pour le concours 06/05 relevaient du PNCG.

La répartition des candidats par genre (Tableau 2) montre que le nombre de candidatures féminines décroît, proportionnellement, à partir de thèse +7 et non plus de thèse +4 comme cela a longtemps été le cas.

Tableau 2 : candidats, auditions et recrutements au concours 17/02

Concours CR 17/02	Femmes	Hommes
Dossiers	59	124
en %	32 %	68 %
Auditions	16	26
en %	38 %	62 %
Recrutement	2	3

Les critères de qualité des candidatures tiennent compte de l'expérience de thèse. Vu la diversité des situations rencontrées, le jury a décidé de prendre aussi en compte, pour les délibérations, la durée de la thèse pour estimer la durée totale du parcours scientifique du candidat.

L'analyse des enjeux scientifiques de notre discipline montre le besoin croissant en expertises diverses, instrumentales bien sûr, mais aussi associées au traitement de plus en plus sophistiqués de données de plus en plus nombreuses. Ceci motive le recrutement de candidats avec des expertises pointues. La section apprécie la richesse de tous ces profils, du plus théoricien au plus appliqué ; les critères de qualité de la section, qualitatifs et non quantitatifs, permettent le recrutement de ces profils variés.

Après cinq concours 17/02, il apparaît que la section a recruté quasi à parité :

- 14 femmes et 15 hommes ;
- 13 en régions et 12 en Île-de-France (ces totaux tiennent compte du seul concours 17/02 sur 4 ans et du concours fléché 17/03 en 2019).

Concours DR2 (17/01)

Le concours DR2 était de nouveau particulier cette année, le CNRS ayant ouvert dix postes de DR2 «externes» non pré-affectés à des sections. *Ces postes dits externes s'adressent aux candidats qui ne sont pas déjà chargés de recherche au CNRS. Cette opération, présentée aux présidents de section par Antoine Petit, PDG du CNRS, a pour but de "recruter des DR2 externes avec une très forte plus-value" (les passages marqués par "..." sont des citations). Elle s'inscrit dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Performance du CNRS, qui mentionne explicitement : "Le CNRS souhaite également recruter plus de DR (ou de CDI) «externes», avec l'objectif d'accueillir des personnes n'ayant pas déjà un poste permanent en France dans le milieu académique, et assorti d'un package d'accueil significatif. Un tel dispositif doit notamment permettre d'accueillir des lauréats d'ERC souhaitant s'installer en France, ou encore de stabiliser en France des lauréats du programme MOPGA¹. Il visera à recruter des candidats ou candidates ou apportant une valeur ajoutée aux forces existantes au sein des unités dont le CNRS est tutelle, tous instituts confondus."*

En pratique, les candidatures DR2 classées par la section 17 suite au jury d'admissibilité ont été examinées lors du jury d'admission DR2. Ce jury commun, aux 41 sections, est présidé par le PDG du CNRS. Les postes DR2 externes finalement recrutés ont été pris dans le contingent des dix postes prévus, sans impacter les recrutements des postes DR2 « internes » (cinq postes DR2 internes annoncés en section 17 cette année).

Pour la Section 17, cet appel particulier a conduit à un surcroît de candidatures externes, avec 49 candidats cette année, 57 en 2020, contre une quarantaine les années précédentes. Le différentiel s'explique par le surcroît de candidatures externes, 16 cette année contre une moyenne de 5 à 10 les années passées avant la mise en place du concours D2 externe.

Parmi ces 16 candidatures externes, une émanait d'un maître de conférences en poste en France et 15 à des candidats dans diverses situations : post-docs ou en poste permanents à l'étranger. Une candidature externe a été plus spécialement appréciée et classée première par le jury d'admissibilité.

Le concours DR2 « interne » se caractérisait encore plus cette année par un déséquilibre entre les candidatures féminines et masculines. Ce déséquilibre inhérent à la composition du corps des CRCN en section 17 est très fortement amplifié par les conditions l'âge des candidates et des candidats.

Concours DR2 « interne »	F	H
Âge du plus jeune candidat	46 ans	38 ans
Âge médian des candidats	53 ans	45 ans

L'âge n'est en rien un critère de sélection. En revanche, la distribution des âges explique le fort biais qui résulterait d'un recrutement en proportion des candidatures. La Section 17 a conduit son recrutement en fonction de la qualité des candidates et candidats. Nous encourageons chacune et chacun à candidater dans un bon timing. Certains hommes candidatent trop tôt, sans prendre le temps de construire un dossier structurant, certaines femmes trop tardivement, et arrivent à un dossier qui est tellement mûr qu'il aurait sûrement

¹ make our planet great again

pu être considéré plus tôt pour le recrutement. Notre communauté doit aussi s'interroger sur les messages implicites et explicites envoyés aux candidates et candidats.

Résultats des jurys d'admissibilité

CRCN, 6 postes ouverts au concours 17/02, 7 candidats déclarés admissibles

- | | |
|------------------------|------------------|
| 1. CERRI Silvio Sergio | 4. NENON Quentin |
| 2. CUSIN Giulia | 5. MILLAN Maëva |
| 3. LOUVET Fabien | 6. GUEPIN Claire |

5 postes ouverts au concours DR2 17/01 ; 1 possibilité de poste « extérieur », 7 candidats déclarés admissibles

- | | |
|------------------------------|--------------------|
| 1. DE UGARTE POSTIGO Antonio | 5. MARTINS Fabrice |
| 2. WIEDNER Martina | 6. NESVADBA Nicole |
| 3. ARNOUITS Stéphane | 7. RAYMOND Sean |
| 4. CORASANITI Pier Stefano | |

Les textes officiels définissent que le jury d'admissibilité établit une liste de candidats classés. Le CNRS a demandé aux jurys d'admissibilité d'établir et transmettre des listes classées mais a décidé de n'afficher que des listes par ordre alphabétique. Il apparaît que ce changement de procédure, annoncé 1.5 jour ouvré avant que débutent les premières auditions, n'est en rien anodin. Ceci a motivé de nombreuses réactions de la CPCN, des sections, et l'établissement d'un nombre record de motions (la motion de la section 17 relative au classement est jointe à ce compte-rendu).

En fait, le CNRS prépare un changement des règles du concours. Devant la CPCN, le PDG a plusieurs fois exprimé son souhait que les jurys d'admissibilité se contentent d'établir de vastes groupes de candidats dans lesquels les jurys d'admission choisiraient. La Section 17 et tout le comité national considèrent ce projet comme une profonde remise en cause de la sélection scientifique par le mérite. Comme l'explique la motion de la Section 17, le CNRS est bien sûr fondé à développer une politique scientifique mais il faut que celle-ci soit parfaitement connue des candidats, de la communauté et du jury d'admissibilité, et donc établie en amont du concours. Dans ce cadre, où la perspective scientifique conduite par la communauté astrophysique joue un rôle essentiel, la procédure actuelle de recrutement garantit l'excellence scientifique.

Résultats des jurys d'admission

Le jury d'admission CR pour la Section 17, commun aux sections de l'INSU et présidé par le directeur de l'institut, a eu lieu le 4 juin et a confirmé le classement du jury d'admissibilité :

- | | |
|------------------------|--|
| 1. CERRI Silvio Sergio | 4. NENON Quentin |
| 2. CUSIN Giulia | 5. MILLAN Maëva |
| 3. LOUVET Fabien | En liste complémentaire : 6. GUEPIN Claire |

Le jury d'admission DR, présidé par le PDG du CNRS, a eu lieu le 8 juillet. La section 17 n'est pas sûre de bénéficier d'un recrutement externe (*). ; la liste des admis est par ordre alphabétique, sur proposition du PDG

ARNOUITS Stéphane	MARTINS Fabrice	WIEDNER Martina
CORASANITI Pier Stefano	NESVADBA Nicole	

En liste complémentaire :

- 1 DE UGARTE POSTIGO Antonio (sur concours DR2 externe)
- 2 RAYMOND Sean

Concours CRCN (06/05)

La prospective de 2019 a identifié le besoin d'interdisciplinarité entre l'astrophysique et la science des données. Un concours fléché traité par la section 06 a été ouvert cette année, en prévision d'une éventuelle commission interdisciplinaire commune avec les sciences des données. Ce poste, 06/05 selon la nomenclature du concours 2021, était profilé comme :

N°06/05 - 1 Chargé de recherche ou Chargée de recherche de classe normale : sur le thème « Traitement de données massives en astronomie, modélisation et simulation numérique des objets astrophysiques » dont le projet de recherche s'inscrit dans l'une des unités de recherche rattachées principalement ou secondairement à l'INSU.

Le concours a attiré 29 candidatures, dont 20 communes avec le concours 17/02. La Section 06 a sélectionné quatre candidats pour auditions, tous titulaires d'un doctorat d'astrophysique et travaillant sur des thèmes relevant du PNCG. Trois de ces candidats étaient aussi auditionnés au concours 17/02.

Le jury d'admissibilité 06/05 a classé :

1. Florent Leclercq
2. Vincent Reverdy

Le jury d'admission, de l'INSU, a confirmé ce classement avec Florent Leclercq en 1^{ère} position et Vincent Reverdy en liste complémentaire.

Motion de la Section 17 sur l'affichage du classement



COMITE NATIONAL DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Section 17

Système solaire et univers lointain.

Motion

sur l'affichage par ordre de mérite des résultats des jurys d'admissibilité

Comme toutes les sections du comité national de la recherche scientifique, la section 17 a appris, deux jours ouvrés avant les premières auditions des candidats au concours CRCN, la décision d'Antoine Petit (PDG du CNRS) d'afficher sur le site officiel des concours CNRS la liste des candidates et candidats admissibles aux concours par ordre alphabétique et non par ordre de mérite.

La section 17 ne comprend pas cette décision et tient à réaffirmer qu'elle est attachée à la publication des résultats des jurys d'admissibilité par ordre de mérite scientifique des candidats aux concours, cet affichage transcrivant en toute transparence le rôle du jury d'admissibilité tel qu'il est défini dans l'article 7 du décret n°84-1185 et rappelé dans le guide du candidat et candidate pour les concours 2021.

Alors que la direction du CNRS a annoncé vouloir lancer un chantier de réflexion sur l'évolution du concours, la section 17 réaffirme sa ligne de conduite pour les jurys d'admissibilité : classer les meilleurs candidats dans un cadre précis et connu de tous. Ce cadre est défini par les critères d'évaluation affichés en début de mandat, les énoncés des différents concours, et l'exercice de prospective scientifique que mène régulièrement l'Institut National des Sciences de l'Univers en lien avec les acteurs de la communauté astrophysique, dont le comité national.

**Benoît MOSSER Président
de la Section 17**

Motion adoptée le 15 mars 2021

21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU
- M. Guy PERRIN, directeur adjoint scientifique à l'INSU
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.